

A la mairie d'Ecrosnes, 1 rue de la Mairie à Ecrosnes (28 320)

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillet non mobile, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie d'Ecrosnes.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier sur le site internet : <http://www.ecrosnes.com> ou sur papier à la mairie d'Ecrosnes et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur, mairie d'Ecrosnes, 1 rue de la mairie à Ecrosnes (28320) ou par internet à l'adresse suivante : [contact@ecrosnes.com](mailto:contact@ecrosnes.com)

**Article 4 :** Monsieur MACLOUD recevra à la mairie d'ECROSNES :

Lundi 9 Octobre de 9 H 00 à 12 H 00,

Samedi 21 Octobre 2017 de 9 H 00 à 12 H 00,

Vendredi 10 Novembre 2017 de 14 H 00 à 17 H 00.

**Article 5 :** A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Celui-ci disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à madame la présidente de la communauté de communes, le dossier avec son rapport relatant le déroulement de l'enquête, ainsi que ses conclusions motivées faisant l'objet d'un document séparé.

Une copie du rapport d'enquête sera communiquée à madame la Préfète d'Eure-et-Loir et au président du Tribunal Administratif d'Orléans.

**Article 6 :** Un avis au public faisant connaître l'ouverture de cette enquête publique sera publié en caractères apparents dans deux journaux locaux diffusés dans le département d'Eure-et-Loir, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête.

Cet avis sera affiché au siège de la communauté de communes et à la commune d'Ecrosnes, quinze jours au moins avant le début de l'enquête.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de celle-ci en ce qui concerne la première impression et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

**Article 7 :** Le rapport du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public à la communauté de communes, ainsi qu'à la mairie d'Ecrosnes.

**Article 8 :** Ampliation du présent arrêté sera adressé à madame la Préfète d'Eure-et-Loir et au commissaire enquêteur.

Fait à Epernon le 12 septembre,

La Présidente,

Françoise RAMOND

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES EURELIENNES D'ILE-DE-FRANCE**

**Modification N°1 du PLU de la commune d'Ecrosnes**

La présidente de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France soussignée,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-19 et suivants,

Vu la loi N°83 – 630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et de la protection de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral N° DRCL-BICCL-2016328-0001 du 23 novembre 2016 décidant que la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France exercera la compétence « aménagement de l'espace - plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »,

Vu le plan local d'urbanisme de la commune d'Ecrosnes approuvé par délibération en date du 17 décembre 2013,

Vu la délibération de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France concernant la modification du PLU de la commune d'Ecrosnes en date du 8 juin 2017,

Vu la décision N° E17000127/45 en date du 28 juillet 2017 de monsieur le président du Tribunal Administratif d'Orléans désignant monsieur Denis MACLOUD en qualité de commissaire enquêteur,

Vu les pièces du dossier pour la modification du PLU de la commune d'Ecrosnes soumis à enquête publique,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il sera procédé à une enquête publique relative à la modification N°1 du PLU de la commune d'Ecrosnes, pendant un mois, du 9 octobre 2017 au 10 novembre 2017, soit 33 jours.

**Article 2** : Monsieur Denis MACLOUD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans.

**Article 3** : Pendant toute la durée de l'enquête, du 9 octobre 2017 au 10 novembre 2017 inclus, la déclaration de la modification du PLU de la commune d'Ecrosnes, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés :